

**AVIS PUBLIC**  
2015-001

**Séance extraordinaire du conseil municipal**

***Suivant les dispositions de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), avis vous est donné de ce qui suit :***

Il y aura séance extraordinaire du conseil municipal, à la salle du conseil située au 2 rue de l'École, le mardi 3 février 2015, à compter de 19h.

L'ordre du jour pour cette séance est le suivant:

1. Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance
2. Validation de l'avis de convocation
3. Avis de motion et adoption du projet de règlement n° 400-2015 – Plan d'urbanisme
4. Avis de motion et adoption du projet de règlement n° 401-2015 – Règlement de zonage
5. Avis de motion et adoption du projet de règlement n° 402-2015 – Règlement de construction
6. Avis de motion et adoption du projet de règlement n° 403-2015 – Règlement de lotissement
7. Avis de motion et adoption du projet de règlement n° 404-2015 – Règlement sur les permis et certificats
8. Avis de motion et adoption du projet de règlement n° 405-2015 – Règlement sur les dérogations mineures
9. Autorisation pour dépôt demande d'aide financière – ATR Manicouagan et Tourisme Québec
10. Autorisation de signature Avenant n°1 – Entente intermunicipal sur les appareils de désincarcération
11. Période de question
12. Fermeture de la séance

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 2<sup>e</sup> jour de février 2015.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

Rick Tanguay

## **Certificat de publication**

Je Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Chute-aux-Outardes, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public, à l'Hôtel de Ville et au bureau de poste de Chute-aux-Outardes en date du 2 février 2015.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 2<sup>e</sup> jour de février 2015.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

Rick Tanguay